

**Rotary Echternach-et-Moselle asbl
Découverte de la Macédoine du Nord
Mai 2025**

Formulaire d'inscription

Nom	Prénom
-----	--------

Par la présente, je vous prie de bien vouloir m'inscrire au voyage à destination de la Macédoine du Nord à la période suivante (prix par personne en chambre individuelle) :

- 01.05 – 04.05.2025 au prix de 1.550,00 € (en chambre individuelle)**

Important : Merci de nous envoyer également une copie du passeport

Je suis intéressé(e) à souscrire une assurance de voyage :

- Oui
- Non



Informations personnelles

Nom	Prénom
E-Mail	GSM
Adresse	Code postal + Ville
Date de naissance	Nationalité
Numéro de passeport	Validité
Allergie(s) connue(s)	Demandes spéciales



En soumettant cette fiche d'inscription, j'accepte les conditions générales de DayOne Luxembourg.

Nom

Bon pour accord : _____

Date & Signature

Merci de noter sur votre virement la communication suivante :

DayOne

Nom, Prénom

Numéro de facture

Comptes DayOne Luxembourg

BGL : LU65 0030 1887 0271 0000

BCEE : LU59 0019 2955 5239 0000

BIL : LU55 0020 5101 4322 7400



Les Conditions Générales de Voyage

Le contrat de voyage est établi entre le client, ici l'acheteur et l'agence de voyage, ici : DayOne Luxembourg ; 68, rue de Luxembourg ; L-8077 Bertrange
info@dayone.lu; +352 26 55 00 53

Registre de commerce Luxembourg B113653 / Numéro TVA : LU21027052.

L'acheteur définit toute personne physique ou morale d'un achat de voyage auprès l'agence de voyage.

L'inscription constitue une partie du contrat de voyage et comporte l'acceptation des présentes Conditions Générales et l'obligation de s'y conformer. Des accords verbaux non confirmés par écrit sont considérés comme nuls et nonavenus.

Inscription

L'inscription au voyage peut se faire soit par écrit, par e-mail, par téléphone ou en vous rendant à l'agence de voyage DayOne.

Le voyageur doit fournir à DayOne tous les renseignements utiles qui lui sont demandés expressément, comme son nom comme mentionné sur son passeport, adresse, e-mail, numéro de téléphone, date de naissance, etc. Si le voyageur fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour DayOne, ces coûts peuvent lui être portés en compte. Par son inscription, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales, les prix et les programmes sur la base de la présente offre et des corrections dont il sera informé par écrit par l'organisateur avant la conclusion définitive du contrat.

Le client, lors de l'inscription, garantit la bonne exécution (paiement) des obligations contractuelles des personnes pour le compte desquelles il a effectué l'inscription (p.ex. membres de la famille, amis, etc.). Le client s'engage lors de la réservation à ce que toutes les données personnelles relatives aux personnes accompagnantes soient véridiques et correctement mentionnées sur les documents contractuels (en particulier l'âge des enfants, identité des voyageurs, ...).

Paiement

L'agence de voyage se retient le droit de demander un acompte qui est égal au tiers du prix de voyage. Cet acompte doit être payé au plus tard 7 jours après la réception de la confirmation.

Les clients effectueront le paiement final 45 jours avant la date de départ.

Le non-paiement de la facture entraînera l'annulation, sans préavis de la part de l'Organisateur, des arrangements pris et le client sera redevable des frais d'annulation y afférents.



Variations de prix et de services

Le prix du voyage se décompose par rapport aux prestations évoquées. Toute autre prestation non incluse doit être payée en supplément.

L'agence de voyage se réserve expressément le droit de réviser le prix en tenant compte des variations suivantes :

- 1) les frais de transport, surtout les frais de carburant ;
- 2) les frais sur les autres prestations ;
- 3) le taux de change USD – EUR p.r. au niveau de juillet 2024.

Des changements de certaines prestations du contenu convenu (p.ex. changements d'horaires de vols, changement de la séquence de programme, changements d'hôtels) qui doivent être faits à bonne foi sont permis tant que les changements ne sont pas substantiels et ne perturbent pas la raison du voyage.

Annulation

Lors de l'annulation du voyage, les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- En cas d'annulation jusqu'au 121^e jour avant départ : 20% du prix forfaitaire
- En cas d'annulation entre le 120^e et le 61^e jour avant départ : 50% du prix forfaitaire
- En cas d'annulation entre le 60^e et le 31^e jour avant départ : 75% du prix forfaitaire
- En cas d'annulation après le 30^e jour avant départ : 100% du prix forfaitaire

Responsabilités

L'organisateur du voyage est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services.

Toutefois, l'organisateur peut s'exonérer de toute ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

L'agence de voyage n'est pas responsable des actes illégaux, illicites et coupables des employés d'entreprises de service qui pourraient nuire aux clients.

L'agence de voyage n'est pas responsable des modifications ou des annulations à cause de circonstances imprévisibles comme des guerres, actes terroristes, épidémies, pandémies, fermetures des frontières, catastrophes naturelles, destruction d'hôtels, grève ou autres cas similaires. Les frais supplémentaires éventuels de ces circonstances sont à porter par le client.

L'agence de voyage n'est pas responsable des excursions, visites et manifestations non-incluses dans le programme ou non-offertes par l'agence de voyage. Le client agit dans sa propre responsabilité.





Travel beyond your imagination

Assurance

Le voyage ne comprend pas d'assurance de voyage et/ou d'assistance. S'il le souhaite, le client peut souscrire une assurance individuelle lors de la réservation.

Garantie financière et assurance responsabilité civile de l'agence de voyage

Conformément à l'article 6 de la loi du 14 juin 1994, les prestations de l'agence de voyage sont garanties financièrement par **AMLIN EUROPE**.

La responsabilité civile professionnelle est couverte par **AXA ASSURANCES Luxembourg**.

Tous litiges pouvant résulter de l'exécution, de l'application ou de l'interprétation de nos contrats respectivement de nos Conditions Générales, s'ils ne sont pas réglés à l'amiable, seront soumis exclusivement aux tribunaux compétents du Grand-Duché de Luxembourg.

Organisateur

DayOne Luxembourg (part of IMEXLUX SA)

68, rue de Luxembourg

L-8077 Bertrange

Tel : +352 26 55 00 53

